

## Loiret → Le fait du jour

### Durée

La durée moyenne de l'engagement d'un pompier volontaire est d'un peu plus de sept ans en France. Elle est proche de dix années dans le Loiret.

### Un chiffre

**1.950** C'est le nombre de pompiers volontaires actuellement en activité dans le Loiret. Ils étaient trois mille il y a 10 ans.

### Indemnisation

L'indemnisation des interventions est, en moyenne, de 8 euros de l'heure (en fonction du grade). L'astreinte hors caserne (disponibilité effective) est indemnisée 12 centimes l'heure.

**POMPIERS** ■ Le service départemental d'incendie et de secours cherche à convaincre les employeurs

# À la recherche de volontaires « dispos »

**Le nombre de pompiers volontaires baisse mais il est encore suffisant. Le problème est le manque de disponibilité en journée dans le milieu rural.**

Philippe Abline

philippe.abline@centrefrance.com

Comment enrayer la chute de la vocation chez les pompiers volontaires ? Dont le nombre chute d'année en année. Un projet de loi destiné à favoriser le recrutement et la formation est en cours d'examen au Parlement. Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, et ses collègues socialistes proposent de permettre la formation initiale des pompiers volontaires lors du service civique.

« Ce n'est pas nouveau », commente le lieutenant-colonel Vincent Nezan, chef du groupement départemental Est qui, dans le Loiret, conduit le projet « Ambition volontariat ». L'officier prône de conditionner cette possibilité à un engagement du candidat sur plusieurs années. Un amendement a d'ailleurs été pris en ce sens au Sénat. Car la formation, d'une durée de vingt-trois jours, a un coût. Et, en ces temps de disette des ressources publiques, le retour sur investissement est souhaitable.

### Une situation sous contrôle dans le Loiret

Dans le département, la situation est sous contrôle. Le nombre de volontaires a, certes, baissé d'un tiers en une dizaine d'années, mais la revue d'effec-



**ENGAGEMENT.** Exercer une action citoyenne en participant aux secours, une vocation encore présente chez les jeunes. PHOTO CHRISTELLE BESSEYRE

tifs a encore de l'allure : 1.950 volontaires pour 400 professionnels (ils étaient 479 en 2009), le ratio est dans la norme. D'ailleurs, soulignent Vincent Nezan et Véronique Tison, chargée du volontariat au Service départemental d'incendie et de secours du Loiret, ce n'est pas le nombre d'hommes et de femmes (plus de 17 % des volontaires dans le Loiret, un taux supérieur à la moyenne nationale) qui compte. Mais leur disponibilité. Notamment en journée, et en particulier en milieu

rural.

Et cette disponibilité ne peut être accordée que par les employeurs, publics ou privés. « Nous voulons "déstigmatiser" l'impact du volontariat sur l'activité de l'entreprise ou de la collectivité », explique Vincent Nezan. En clair, montrer qu'avoir un pompier volontaire dans ses effectifs a des côtés positifs : car celui-ci a suivi des formations et acquis non seulement des notions de secourisme, mais aussi d'organisation, et développé des capacités

d'adaptation. Des qualités utiles dans l'exercice de son métier.

### Compensation fiscale

Bien sûr, le volontaire devra quitter son poste de travail pour une intervention. Mais, il peut aussi prévenir le centre de secours auquel il est attaché qu'il ne sera pas disponible le jour où son activité professionnelle exige sa présence. Intéressant également pour une société privée, la formule mécénat d'entreprise lui permet d'obtenir un dédommagement fiscal afin de compenser le temps accordé au

pompier volontaire pour qu'il effectue ses missions.

Les employeurs (publics ou privés) peuvent aussi signer une convention de disponibilité, définissant le nombre de jours ou d'heures qu'ils accorderont, dans l'année, au volontaire.

Le service départemental d'incendie et de secours défend un système souple, pas pénalisant pour l'employeur et répondant aux exigences de secours à apporter. Les entreprises partenaires se verront décerner un label, vantant leur action citoyenne. ■

## Explications sur la situation actuelle

**Les raisons de la baisse des effectifs et celles conduisant à rester optimistes.**

La fonction de pompier volontaire a évolué ces dix dernières années.

**1 Tendances.** La départementalisation mise en place en 2000 a conduit à des regroupements de centres de secours communaux pour permettre à toutes les structures et à tous les pompiers de bénéficier du même niveau d'équipement. Des petits centres ont ainsi été fermés. Il en reste cent actuellement. Certains volontaires se sont désengagés lorsque le cen-

tre de leur commune a cessé son activité.

**2 Formation.** La formation initiale est de vingt-trois jours, ce qui peut faire peur au volontaire éventuel. Mais des aménagements sont possibles pour étaler cette session et l'intégrer plus facilement dans son emploi du temps.

**3 Motivation.** La fonction de pompier intéresse toujours autant les nouvelles générations. Les Jeunes sapeurs-pompiers sont nombreux. Allan, 16 ans, est l'un d'eux. Rencontré à Montargis, il termine sa 4<sup>e</sup> année de formation. Il s'engagera

dès septembre comme volontaire à Lorris et souhaite devenir Pompier de Paris. Autre exemple, Aïssata, 32 ans, est infirmière urgentiste au centre hospitalier de Montargis. En dehors de son activité professionnelle, elle est infirmière au centre de secours montargois.

**4 Accompagnement.** Le Département du Loiret ne ménage pas ses efforts pour conserver son niveau de services de secours et un bon maillage du territoire. Le conseil général a ainsi engagé un plan de construction, sur plusieurs années, de douze nouveaux centres de secours. ■



**ASTREINTES.** Les volontaires indiquent, avec leur « bip », leurs périodes de disponibilité, lors desquelles ils peuvent intervenir à tout moment. PHOTO C.B.